

Règlement du vide-grenier solidaire

Faculté de Santé - Octobre rose 2025

Dans le cadre d'**Octobre rose 2025**, la Faculté de Santé organise un vide-grenier solidaire dont l'intégralité des recettes sera reversée à **la Ligue contre le cancer de Maine-et-Loire** et au **Comité Féminin 49 pour la lutte contre le cancer du sein**.

1. Dépôt des objets

- Le dépôt des objets est possible **uniquement** :
 - **Mercredi 1^{er} octobre et jeudi 2 octobre 2025**
 - Lieu : S'adresser à l'Accueil de la Faculté de Santé (28 rue Roger Amsler, Angers).
- Chaque participant peut déposer au maximum :
 - **3 vêtements** 🧥
 - **3 objets de décoration ou vaisselle** 🕯️
 - **5 livres** 📖
- Chaque participant devra remplir une fiche dépôt à l'Accueil de la Faculté.

2. Condition des objets

- Les objets doivent être **propres, en bon état et utilisables** comme si vous les donniez à un bon ami.
- Les dépôts sont faits **à titre gracieux**.
- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser un objet non conforme** (abîmé, sale, inadapté à la vente).

3. Vente des objets

- Les ventes se tiendront du **lundi 6 octobre au mercredi 8 octobre** entre **10h et 18h**, et le **jeudi 9 octobre 2025** entre **10h et 16h**.
- Les objets sont proposés à **prix libre** : chacun donne la somme qu'il souhaite.
- **100 % des ventes** seront reversés aux associations partenaires.

4. Organisation et responsabilité

- Les objets déposés deviennent la propriété de l'organisateur.
- La restitution des objets invendus ne sera **possible que le jeudi 9 octobre** entre **16h30 et 17h30**.
- Passé ce délai, il ne sera plus possible de récupérer les objets.
- La Faculté de Santé décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets.

5. Engagement solidaire

En participant au dépôt ou à l'achat, chacun contribue à soutenir la lutte contre le cancer du sein et à promouvoir la solidarité dans le cadre d'Octobre rose.